



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 829x10299

Luxembourg, le 28 novembre 2018

Concerne : Question parlementaire n° 4085 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Député Aly Kaes concernant l'assurance chômage

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 4085 de l'honorable député Aly Kaes concernant l'assurance chômage

Dans le cadre des discussions sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, la mise en place d'un fonds européen de stabilisation du chômage figure parmi les différentes pistes qui sont avancées pour renforcer davantage la capacité des Etats membres de la zone euro à faire face à des chocs économiques.

L'idée a surtout été évoquée dans une feuille de route pour la zone euro, qui a accompagné la déclaration franco-allemande dite de « Meseberg » du 19 juin 2018. L'objectif serait d'offrir la possibilité aux pays connaissant une crise économique grave, typiquement impliquant des pertes substantielles d'emplois, d'avoir recours à des prêts. Ceux-ci seraient à rembourser une fois que la crise sera terminée.

Dans ce contexte, la feuille de route précitée laisse entrevoir une proposition concrète de la part de la France et de l'Allemagne en vue du Conseil européen de décembre 2018. Etant donné que la proposition afférente n'a pas encore été présentée, il est prématuré de se prononcer sur le bien-fondé ainsi que sur d'éventuelles implications budgétaires ou autres d'un tel dispositif.